



COMMISSION FÉDÉRALE D'ACTIVITÉ VOLLEY-BALL

VOLLEY 4x4 - MASCULIN-MIXTE - FEMININ

CAHIER DES CHARGES - SAISON 2022/2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
1. Dates	4
2. Organisation Sportive	4
2.1 Équipes Participantes :	4
2.2 Déroulement de la Compétition.	4
2.3 Arbitrage	4
2.4 Officiels	5
3. Installations Sportives - Matériel	5
3.1 Nombre de Terrains	5
3.2 Descriptif	5
4. Mise à disposition de l'eau	5
5. Récompenses	6
6. Transport – Déplacements	6
7. Hébergement	6
8. Restauration	6
9. Communication – Promotion	7
10. Dispositions Financières	7



PRÉAMBULE

Ce document est destiné aux candidats à l'organisation du Championnat de France FSGT 4x4. Ce Championnat comporte une catégorie féminine et une catégorie masculine mixte. Il est souhaitable d'organiser les deux catégories, mais il est néanmoins possible d'organiser une seule des deux catégories.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance avec attention de la totalité des informations contenues dans ce document.

Toute candidature devra intégrer les dispositions de ce cahier des charges dans son projet général d'organisation.

La Commission Fédérale de Volley-ball se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions et éclaircissements souhaités concernant ce cahier des charges. Elle est, par ailleurs, disponible pour vous aider dans la construction, la préparation et la réalisation de votre projet d'organisation.

N'hésitez pas à nous contacter.

Par Courrier : FSGT – Secrétariat Volley 14, rue de Scandicci - 93508 PANTIN Cedex

Par Email : volley@fsgt.org

1. Dates

Implantation sur un week-end de Mai ou Juin.

Saison 2022/2023 : 10 et 11 juin 2023

2. Organisation Sportive

2.1 Équipes Participantes :

Catégorie Féminine : 21 (avec 7 terrains dédiés), possibilité d'étendre à 24 équipes si 8 terrains dédiés disponibles.

Catégorie Masculin Mixte : 24 équipes maximum (avec 8 terrains dédiés)

En cas de difficultés à trouver un organisateur disposant du nombre nécessaire de terrains (voir point (3) Installations Sportives), la CFA Volleyball peut décider de diminuer le nombre d'équipes participantes.

Désignation des équipes :

Les équipes s'engagent auprès de la CFA Volley, qui leur notifie la confirmation de leur engagement après la clôture des inscriptions, et communique la liste des équipes engagées aux Comités concernés.

Si nécessaire, en cas d'un nombre trop important d'équipes pré-engagées, la CFA pourra fixer des quotas par club et/ou par comité.

2.2 Déroulement de la Compétition.

Sur un week-end de deux jours : début des matches le samedi en tout début d'après-midi, fin des matches le dimanche en milieu d'après-midi (horaire déterminé en fonction du départ des équipes).

Sur un week-end de trois jours : début des matchs le samedi après-midi, fin des matchs le dimanche après-midi

La formule sportive est fonction du nombre d'équipes participantes. Elle est déterminée par la CFA Volley.

Une programmation prévisionnelle des rencontres sera établie par la Commission Fédérale en relation avec l'organisateur, en fonction de la durée de la compétition, du nombre de matchs à disputer et du nombre de terrains disponibles.

La mise en œuvre et la gestion du déroulement sportif de la compétition pendant le championnat seront effectuées par les délégués fédéraux présents dans les différents gymnases, en collaboration avec les responsables locaux.

2.3 Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par des arbitres issus des équipes participantes, ainsi que la tenue des feuilles de match (qui seront fournies par la CFA).

L'organisation doit prévoir, en relation avec la CFA, un arbitre officiel pour les finales du championnat.

2.4 Officiels

Plusieurs représentants (entre 4 et 8) seront délégués sur place par la Commission Fédérale de Volley.

Ces responsables seront pris en charge pour le transport, l'hébergement et les repas par la CFA.

3. Installations Sportives - Matériel

3.1 Nombre de Terrains

_ Championnat féminin : 7 terrains (8 si nombre maximum porté à 24 équipes).

_ Championnat masculin : 8 terrains (attention, une organisation avec 23 équipes nécessite 9 terrains)

Au total, pour l'organisation des deux championnats, prévoir un minimum de 15 terrains, 17 terrains sont souhaitables.

3.2 Descriptif

Souhaitable : gymnase(s) avec tribunes, sonorisation et micro.

- Les terrains doivent avoir suffisamment de dégagement (1,5m) pour servir. Ils devront disposer de poteaux, filets, mires, d'un traçage complet des lignes (à l'aide d'adhésif si nécessaire) et si possible d'un tableau de score.
- Les équipes engagées doivent fournir les ballons d'échauffement et de match, l'organisation ne fournit pas de ballons.
- Glacé et matériel de premiers secours dans chaque gymnase.
- Dans chaque gymnase : panneaux pour l'affichage des plannings et des résultats, matériel de sonorisation, tables et chaises à disposition des délégués fédéraux à l'organisation.

4. Mise à disposition de l'eau

Dans le but de promouvoir un sport éco-responsable et de limiter l'utilisation de bouteilles plastique à usage unique, il est demandé à chaque participant de se munir de sa gourde ou contenant personnel. L'organisateur devra fournir dans chaque gymnase un accès à de l'eau potable permettant aux participants de remplir facilement leur gourde dans des conditions d'hygiène et de sécurité. Si cet accès n'est pas garanti, l'organisateur devra obligatoirement et à ses frais fournir aux participants de l'eau potable en quantité suffisante (prévoir au minimum 1,5 l d'eau par participant et par jour) durant l'ensemble de la compétition : bouteilles d'eau ou bien bonbonnes ou fontaines à eau permettant de remplir facilement les gourdes.

5. Récompenses

La CFA fournit les T-shirts « Champion de France » ainsi que des coupes et des médailles pour les 3 premières équipes de chaque compétition. L'organisateur local peut attribuer des récompenses supplémentaires.

Une cérémonie de remise des récompenses se déroulera à l'issue des compétitions, prévoir une table permettant de disposer les récompenses, une sono et un micro.

6. Transport – Déplacements

Le transport est à la charge des équipes participantes.

L'organisateur doit préciser les modalités d'accueil et de transport des équipes :

- De leur lieu d'arrivée (gare, aéroport) et de départ à leur lieu d'hébergement.
- De leur lieu d'hébergement aux différents sites de compétition.
- Entre les différents gymnases
- De leur lieu d'hébergement au lieu où se déroule la soirée festive.

Il est souhaitable que les distances entre les lieux d'hébergement et les sites de compétition ne soient pas trop importantes, ainsi que les distances entre les différents gymnases.

7. Hébergement

Dès la confirmation de leur engagement, l'organisateur proposera aux équipes un choix d'hébergement privilégiant à la fois un coût modéré et la proximité des sites de compétition. L'hébergement est à la charge des équipes participantes.

8. Restauration

L'organisation locale se charge d'organiser une soirée festive le samedi soir (ou le dimanche soir si implantation sur un week-end de 3 jours). Son coût est à la charge des équipes participantes.

Des buvettes doivent être mises en place dans chacun des gymnases, avec boissons fraîches et petite restauration. Le bénéfice de ces différentes buvettes est conservé par l'organisateur.

9. Communication – Promotion

La CFA se charge de diffuser auprès des différents participants toutes les informations concernant l'organisation matérielle et sportive de la compétition, la diffusion des plannings, leur affichage et celui des résultats sur les sites de compétition, la diffusion du palmarès.

La CFA fournit le matériel promotionnel fédéral (banderoles, calicots etc.), elle prend en charge leurs frais d'acheminement et de retour.

L'organisateur local se charge pour sa part d'assurer localement la promotion de la manifestation.

Il est **souhaitable** également que soit remis à chaque participant une documentation touristique et offert un tee-shirt ou autre objet souvenir de la manifestation.

10. Dispositions Financières

Les droits d'engagement des équipes sont fixés par la CFA Volley et versés à celle-ci.

La CFA VOLLEY prend en charge :

- Les récompenses fédérales : T-shirts « Champion », coupes et médailles.
- Les frais de transport des délégués fédéraux.
- Les frais d'hébergement et de restauration des délégués fédéraux.
- Les frais d'acheminement et de retour du matériel promotionnel fédéral.

Toutes les autres dépenses liées à l'organisation matérielle de la manifestation sont à la charge de l'organisateur local. Les recettes des buvettes sont conservées par l'organisateur local.

En cas de besoin, une aide exceptionnelle pourra être attribuée par la CFA Volley, sur demande motivée et après examen du bilan financier de la manifestation.